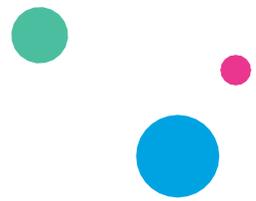


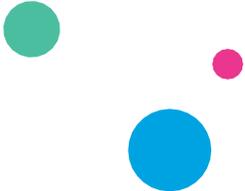
Prestation d’instruction de dossiers de demande de financements dans le cadre des appels à projets du Mondial des métiers

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

2025-DIRCOM-002



1. CONTEXTE	3
1.1 L'association	3
1.2 Le Mondial des métiers	3
2. OBJET	4
3. CALENDRIER	4
4. DESCRIPTION DES PRESTATIONS	5
4.1 Gestion administrative des dossiers.....	5
4.2 Instruction des dossiers.....	5
5. LIVRABLES	6
6. EXIGENCES ET CONTRAINTES	6
7. LIEU D'EXECUTION	6
8. INTERLOCUTEURS	6



1. CONTEXTE

1.1 L'association

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, association loi 1901, a été créée au 1er janvier 2020 à l'initiative de la Région dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées en matière d'information sur l'orientation (loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel). Elle fédère les principaux acteurs de l'orientation, de la promotion des métiers et de la formation en Auvergne-Rhône-Alpes.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation fédère les principaux acteurs régionaux de l'orientation tels que la Région, le Rectorat de la région académique, la DRAAF, la DREETS, Via Compétences, France Travail, la Fédération Régionale des Ecoles de production, la Fédération régionale des MFR Auvergne-Rhône-Alpes, la CCI de région, le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes, l'Université de Lyon et les collectivités territoriales. L'association compte 62 adhérents pour l'exercice 2023-2024.

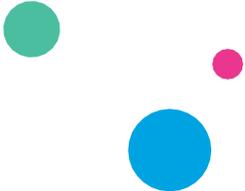
Ses missions consistent à :

- Organiser et financer des manifestations régionales sur l'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie telles que le Mondial des Métiers, rendez-vous annuel pour s'informer sur les métiers et construire son projet professionnel ;
- Valoriser les métiers et renforcer leur attractivité ;
- Produire et diffuser de la documentation à portée régionale sur l'orientation scolaire et professionnelle, les métiers et les formations ;
- Mettre en œuvre des actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

1.2 Le Mondial des métiers

Le Mondial des Métiers Auvergne-Rhône-Alpes est un salon grand public d'intérêt général, dont l'objectif est d'informer les visiteurs, sur les métiers et les formations de leur région. La spécificité du salon est de présenter des démonstrations de métiers professionnelles interactives réalisées par des jeunes en formation avec les branches professionnelles, les organismes de formation, les entreprises, les consulaires.

Le salon rassemble depuis plus de vingt ans plus de 100 000 visiteurs chaque année et comptent plus de 400 structures exposantes sur 90 à 100 stands collaboratifs. Les visiteurs sont majoritairement des groupes scolaires ou demandeurs d'emploi le jeudi et le vendredi et des familles le week-end. Plus de 70% des visiteurs ont moins de 25 ans. Près de 400 conférences, animations, ateliers et débats sont organisées chaque année



2. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations, les exigences et les modalités d'exécution relatives à l'instruction des dossiers reçus dans le cadre des appels à projets (AAP) suivants, lancés pour la prochaine édition 2025 du Mondial des métiers :

- AAP Démonstration de Métiers ;
- AAP Heures Encadrants ;
- AAP Visites scolaires et Missions Locales.

Les prestations à réaliser consistent au traitement des dossiers de demande de financements déposés, et dont la liste est détaillée au point 4 ci-après.

L'objectif étant d'assurer un traitement rigoureux et efficace de ces dossiers, en garantissant leur complétude et leur éligibilité selon les critères préalablement définis dans un cahier des charges qui sera remis au prestataire.

3. CALENDRIER

Les dates et les étapes clés de chaque appel à projets sont détaillées ci-après.

3.1. Appel à projets Démonstration de Métiers

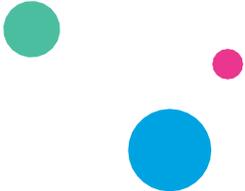
- Publication de l'appel à projets : avril 2025
- Réception des dossiers : juin 2025
- Instruction des dossiers : de juin à fin août 2025
- Préparation des courriers de notification : septembre 2025

3.2. Appel à projets Heures Encadrants

- Publication de l'appel à projets : avril 2025
- Réception des dossiers : octobre 2025
- Instruction des dossiers : d'octobre à novembre 2025
- Préparation des courriers de notification : novembre 2025

3.3. Appel à projets Visites Scolaires et Missions Locales

- Publication de l'appel à projets : début septembre 2025
- Réception des dossiers : fin septembre 2025
- Instruction des dossiers : octobre 2025
- Préparation des courriers de notification : novembre 2025



4. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Dans le cadre du présent marché, il est attendu que le prestataire assure la gestion administrative et l'instruction des dossiers de demande de financement relatifs aux appels à projets du Mondial des Métiers. Les prestations à réalisées sont détaillées ci-dessous.

4.1 Gestion administrative des dossiers

- Assurer le respect des dates prescrites dans le cahier des charges des appels à projets ;
- Vérifier la complétude des dossiers ;
- Contrôler l'éligibilité et la conformité des pièces constitutives des dossiers ;
- Contacter les demandeurs de soutien financier en cas de pièces complémentaires, manquantes ou illisibles ;
- Assurer le suivi du retour des pièces demandées et effectuer des relances si nécessaire.

4.2 Instruction des dossiers

- Analyser les dossiers complets en respectant les critères définis dans le cahier des charges de chaque appel à projets ;
- Compléter la grille d'instruction de chaque dossier et les noter, en respectant les critères définis dans le cahier des charges de chaque appel à projets ;
- Remplir le tableau de synthèse de l'instruction, indiquant les dossiers inéligibles, recevables, et les propositions de montants attribués ;
- Participer aux réunions régulières de suivi de l'instruction avec Auvergne-Rhône-Alpes Orientation. Réunions hebdomadaires prédéfinies en amont, selon l'avancement de chaque appel à projets.

Données de l'édition 2024 :

A titre indicatif, les volumes de dossiers de la précédente édition 2024 étaient les suivants :

- AAP Démonstrations métiers : 26 dossiers instruits ;
- AAP Heures encadrants : 14 dossiers instruits ;
- AAP Visites scolaires : 123 dossiers instruits ;
- AAP Visites ML : 22 dossiers instruits.

Soit un total de 185 dossiers instruits.



5. LIVRABLES

Les prestations donnent lieu a la remise des livrables suivants :

- Grilles d’instruction complétées et notations attribuées dans le respect de l’enveloppe allouée ;
- Tableaux de synthèse complétés ;
- Comptes rendus des réunions de suivi ;
- Tableau de suivi des dossiers avec statut (complet, incomplet, relances effectuées, inéligibles, fait, en cours, etc).

6. EXIGENCES ET CONTRAINTES

Dans le cadre de l’exécution des prestations, le prestataire devra :

- Respecter scrupuleusement les délais impartis pour le traitement des dossiers de chaque appel à projets ;
- Appliquer les critères d’éligibilité et d’évaluation de façon homogène et transparente ;
- Assurer une communication efficace et réactive auprès des demandeurs de soutien financier et d’Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ;
- Maintenir un suivi rigoureux des dossiers traités ;
- Garantir la confidentialité et la sécurité des données des dossiers reçus.

7. LIEU D’EXECUTION

La prestation se réalise à distance, dans les locaux du prestataire.

Des échanges en présentiel pourront être organisés sur le site du pouvoir adjudicateur (Lyon).

8. INTERLOCUTEURS

Référent administratif	Yves DIDIER Chargé de mission instruction des financements
Référent opérationnel	Margot LE POGAM Responsable événementiel Camille GRANGER Chargée de projets événementiels